COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des Décisions du Bureau Communautaire

Nombre de :

Membres du bureau en exercice : 29

Membres présents : 23Membres absents : 6

SEANCE DU MERCREDI 12 MAI 2021

Point 7

HABITAT - Attribution de subventions au titre du dispositif valorisation et sauvegarde de l'habitat patrimonial

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein a signé en 2019 une convention avec la Collectivité Européenne d'Alsace (C.E.A.) pour la mise en œuvre du dispositif de sauvegarde et valorisation du patrimoine sur le territoire de la Communauté de Communes.

Ce dispositif d'aide est destiné aux propriétaires privés, aux bailleurs, aux communes, aux EPCI et aux associations dans le cadre de la réhabilitation de leur bâti. Cette prise en charge financière et technique est coordonnée entre la CEA, le CAUE et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Le taux de participation financière est de 32,67 % de la subvention de la CEA, soit 3 266,67 euros sur une subvention maximale du Département de 10 000 € par logement.

Présentation du dossier de subvention suivant :

Maison sis 18 rue Chanoine Eugène Mertian à MATZENHEIM
Propriétaires : Mme et M. Vincent STEINER (18 rue Chanoine Eugène Mertian à Matzenheim)

Rénovation d'une maison avant 1900

Réfection pans de bois, réfection couverture, enduit chaux et peinture

Montant de la dépense subventionnable : 21 865,70 €

Montant attribué par la CEA (22,87 %): 5 000 €

Montant subvention CCCE (32,67 % de la CEA): 1 633,50 €

Après délibération, le Bureau des Maires décide à l'unanimité :

 de verser une subvention de 1 633,50 € à Mme et M. Vincent STEINER sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Pour extrajt conforme / Fait à BEN/ELD le 20 mai 202

Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture 067-200067924-20210521-DEC-2021-022-3-Al Date de télétransmission : 21/05/2021 Date de réception préfecture : 21/05/2021